St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2014

ARRIVÉ LE
13 MARS 2014
SOUS-PRÉFECTURE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 mars 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.
Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Isabelle DURET – Pierre AUGUSTIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Stéphane JEANNET
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2014.03.10 27

OBJET : Suppression d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la suppression d'emplois faisant suite à des mouvements de personnel (départ à la retraite, modification de quotité de temps de travail, nouveaux recrutements) ainsi qu'à des réussites à des examens professionnels.

Ces suppressions d'emplois ont été soumises pour avis au Comité Technique Paritaire (CTP) du 16 décembre 2013.

Catégorie A :

Suppression d'un poste de	*Date d'effet*
Attaché principal à temps complet	01/01/2014

Catégorie B :

Suppression d'un poste de	*Date d'effet*
Technicien à temps complet	01/07/2013

Catégorie C :

Suppression d'un poste de	*Date d'effet*
Adjoint technique principal de 1ère classe A temps complet	01/07/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (21h)	01/07/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (28h)	01/08/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet	01/08/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet	01/08/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet	01/08/2013
Atsem de 1ère classe à temps non complet (28h)	01/09/2013
Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (21h)	01/10/2013
Atsem principal de 1ère classe à temps complet	01/01/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la suppression de ces emplois.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 11 mars 2014
Publication et transmission en sous-préfecture le 12 MARS 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.